Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026030-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA

Date de la convocation
27 AVRIL 2026

ELUS EN EXERCICE : 14
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14
VOTES POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 mai 2026

Délibération n°2026-030

OBJET : AVENANT n°1 au lot n°6 – TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LANNIVREC

L'an deux mille vingt-six, le 04 mai à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, M. Guy BENAROUCHE, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Mme Sarah MESNAY, absente excusée, ayant donné pouvoir à Michel HARDOUIN

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29, relatif aux compétences du conseil municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2194-1 et R.2194-1 à R.2194-9, relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;

Vu la délibération en date du 05/02/2025 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente de Lannivrec ;

Vu le marché de travaux conclu avec la société SARL Plâtrerie Belle Iloise & Menuiserie, titulaire du lot n°6 - Doublage / isolation ;

Considérant que dans le cadre de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire de réaliser des prestations complémentaires non prévues initialement, notamment pour l'isolation du local technique situé au-dessus de la cuisine ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026030-DE

Considérant que ces travaux supplémentaires concernent la mise en œuvre d'une isolation en laine de verre, la pose de volige et de membrane, ainsi que le nettoyage et l'évacuation des déchets ;

Considérant que ces prestations sont indispensables pour garantir la qualité de l'ouvrage et sa conformité aux exigences techniques ;

Considérant que ces modifications constituent une modification du marché rendue nécessaire par des circonstances imprévues, sans en changer la nature globale ;

Considérant la proposition d'avenant n°1 présentée par l'entreprise, d'un montant de :

- 6 590.00 € HT
- 1318.00 € de TVA (20%)
- Soit 7 908.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot n°6 – Doublages/isolation, conclu avec la société SARL Plâtrerie Belle Iloise & Menuiserie, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente de Lannivrec ;**
- **De fixer le montant de cet avenant à 6 590.00€ HT, soit 7 908.00 € TTC ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à son exécution ;**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'opération.**

Fait et délibéré à Locmaria, le 04 mai 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE MORBIHAN

Dominique ROUSSELOT